

Demande de réaffectation

des institutrices et instituteurs en activité de service et
des stagiaires-instituteurs et stagiaires-institutrices ayant réussi à toutes les
épreuves du stage, mais non encore nommés à la fonction
dans le cadre de la **liste 1bis**



Ce guide s'adresse aux institutrices et instituteurs de l'enseignement fondamental en activité de service qui désirent être (ré)affectés pour l'année scolaire 2025/2026 dans le cadre de la liste 1bis ainsi qu'aux stagiaires-instituteurs et stagiaires-institutrices ayant réussi à toutes les épreuves du stage, mais non encore nommés à la fonction qui doivent postuler dans le cadre des listes 1 et/ou 1bis.

1. Accès à l'application

Le portail applicatif du Ministère est accessible en ligne à l'adresse <https://portal.education.lu>.



Veillez noter que pour des raisons de sécurité, le portail applicatif **n'est pas accessible depuis un fournisseur d'accès à l'étranger**.

Si vous devez accéder à l'application depuis l'étranger, il y a lieu de passer par une connexion VPN (virtual private network) à Restena. Pour ce faire, vous devez disposer des données d'accès (nom d'utilisateur & mot de passe) que vous utilisez pour consulter votre messagerie @education.lu.

De plus amples informations sur le service VPN ainsi qu'un guide de l'utilisateur sont disponibles sur leur site à l'adresse www.restena.lu, Rubrique 'Services' > 'Réseau' > 'EduVPN'

<http://portal.education.lu>

Notez que vous pouvez utiliser un produit Luxtrust que vous possédez déjà à titre privé ou professionnel. Il suffit de l'enregistrer auparavant sur <http://iam.education.lu>. De plus amples informations sur l'accès aux applications du Ministère par Luxtrust sont disponibles en ligne à l'adresse <http://luxtrust.men.lu>.



Pour accéder à l'application Scolaria, vous devez:

- 1) d'abord sélectionner la rubrique *Digitalisation*,
- 2) puis sélectionner la rubrique « Scolaria EF ».

2. Demande de réaffectation dans le cadre de la liste 1 bis

Les postes devenus vacants suite aux opérations d'affectation de la liste 1 ainsi que les postes créés suite à la mise à disposition de ressources supplémentaires sont publiés sur la **liste 1BIS**.



Les institutrices et instituteurs en activité de service qui désirent changer de commune peuvent demander une réaffectation **dans le cadre de cette liste 1BIS**, qui sera accessible dans Scolaria **du 17 juin 2025 en fin d'après-midi au 19 juin 2025 à 17h00**.

Une version 'papier' de la liste 1BIS des postes d'instituteurs vacants sera également publiée sur le site du Ministère (www.men.lu), rubrique 'Avis officiels et postes vacants' **le 17 juin 2025** dans le courant de l'après-midi.

Affectation / réaffectation

Demande

A partir du 17 juin 2025 (dans l'après-midi) et jusqu'au 19 juin 2025 à 17h00, l'application Scolaria affiche aux seuls instituteurs et institutrices sur leur page 'informations personnelles' une option '**Affectation/ Réaffectation**'.

SCOLARIA Enseignement fondamental

Déconnexion | Aide | Mail Administrateur |

Coordonnées

Matricule: 19 Adresse: Numéro 2 Rue: Code Postal: Localité: Pays: LUXEMBOURG

Si vous changez d'adresse, veuillez la mettre à jour ici.

Contacts

Type	Valeur
Téléphone privé	
Fax privé	
GSM privé	
Mail privé	
Téléphone professionnel	
Fax professionnel	
GSM professionnel	
Mail professionnel	@education.lu

Chaque enseignant dispose d'office d'une adresse e-mail professionnelle renseignée ci-dessus. Le courriel du ministère est exclusivement envoyé à votre adresse email professionnelle. Si vous n'êtes pas en possession des données d'accès à votre messagerie @education.lu, veuillez compléter et envoyer ce formulaire éditable.

Absences et remplacements

Absences et reprises

Détails

Détails enseignant

Le bouton Détails enseignant vous permet de vérifier les informations sur votre situation professionnelle. Si celles-ci s'avéraient inexactes, merci de nous le signaler à l'aide de ce formulaire éditable.

Affectation / réaffectation

Demande

Carte enseignant

www.getyourmycard.lu

Suivant Valider Aide

Informations personnelles

Vous êtes sur l'écran de saisie de vos données personnelles.

Cet écran sert à vérifier vos coordonnées, vos informations de contact et les données sur votre statut, votre tâche et vos congés.

Le bouton "Suivant" passe à la prochaine page de la fiche de renseignements. Le bouton "Aide" vous fournit des explications détaillées.

Informations personnelles

- Activités liées à la tâche
- Choix de la classe
- Emploi du temps
- Détails classe
- Elèves
- Effectif de la classe

Cliquez sur **Demande** si vous voulez en faire une.

La fenêtre ci-contre s'affiche.

Cliquez sur **Ajouter un choix** pour créer un choix de poste.

Sélectionnez ensuite la commune et la désignation du poste qui vous intéressent et cliquez sur **OK**.

Créer un choix de poste

Commune

Liste des postes

Désignation

Annulation du choix ☐

OK **Annuler**

Demande d'affectation ou réaffectation

Vous êtes **Fonctionnaire de l'Etat**.
Vous souhaitez saisir vos desideratas pour l'année scolaire **2025/2026**.
Si c'est le cas, remplissez les données ci-dessous; si ce n'est pas le cas, vous pouvez fermer cette fenêtre et si besoin contacter l'administrateur.

Choix de postes
Aucune donnée trouvée

Ajouter un choix

Réinitialiser **Fermer** **Imprimer demande**

Les communes et les désignations des postes contenues dans les menus déroulants sont celles de la **liste 1BIS**.

Une version 'papier' de tous les postes publiés sur la liste 1BIS peut être téléchargée sur le site du Ministère (www.men.lu) à partir du **17 juin 2025, en fin d'après-midi**, dans la rubrique 'Avis officiels et postes vacants'.

Tant que la demande n'a pas été imprimée à l'aide du bouton

Imprimer demande,

vous pouvez toujours **modifier** () ou **supprimer** () vos choix.

Il est aussi possible de changer la **priorité** des choix en cliquant sur  et ensuite sur

Priorité -1 **Priorité +1**

Le bouton **Réinitialiser** permet d'effacer tous les choix et de recommencer la saisie. Cette fonction est uniquement disponible si vous n'avez pas encore imprimé la demande.

Une fois le choix des postes effectué, cliquez sur **Imprimer demande** pour enregistrer votre demande et générer le fichier PDF qui est à imprimer et à conserver pour vos dossiers.



Vérifiez bien vos choix et priorités avant de cliquer sur **Imprimer demande !**
Aucune modification ne sera possible ultérieurement.



Choix de postes

	Priorité	Commune	Désignation du poste	Annulation
 	1	Strassen	C 1	
 	2	Ettelbruck	C 2-4	
 	3	Feulen	C 2-4	

 Le nombre de postes auxquels vous pouvez postuler **n'est pas limité.** 1 - 3

Si jamais vous aviez imprimé la demande et que vous constatez une erreur, contactez le **Helpdesk Scolaria** par voie téléphonique au 247 85 958 ou par courriel à admin.scolaria@men.lu.

Vérifiez que votre navigateur ne bloque pas les fenêtres 'popup' et que le logiciel Acrobat Reader (ou similaire) soit installé sur votre ordinateur. En cas de problèmes, il peut s'avérer utile de changer de navigateur (Firefox, Chrome, Edge, Safari...).

(voir aussi: Guide 'Pop-up Blocker' dans la rubrique « Aide » du site www.enseignement-fondamental.lu)

Vu que la connexion à l'application Scolaria se fait par certificat **Luxtrust**, **il n'est pas nécessaire de faire parvenir la version papier des demandes ou de la liste de priorités au ministère! Veuillez toutefois imprimer ces documents et les conserver pour vos dossiers.**

Lors d'une demande de réaffectation dans le cadre de la liste 1BIS, les pièces suivantes sont à communiquer au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- le **rapport d'appréciation des performances professionnelles** le plus récent ou, à défaut, la **note d'inspection** la plus récente (pensez à la demander au directeur à temps);
- un certificat portant sur les **années de service prestées** soit dans des écoles communales, soit dans des classes de l'Etat, (délivré par la commune pour la période jusque 2008/2009, resp. par les directions de région à partir de l'année 2009/2010). Comme année de service est comptée une année scolaire pendant laquelle un agent a été engagé pendant huit mois au moins dans l'enseignement précité;
- le cas échéant, le certificat de réussite au stage préparant à la fonction d'instituteur.

Ces pièces peuvent être:

- **scannées et envoyées par courrier électronique à affectations.ef@men.lu ;**
- **remises à l'accueil** au Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (33, rives de Clausen à Luxembourg-Ville) les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00;
- **déposées dans la boîte aux lettres** devant le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (33, rives de Clausen à Luxembourg-Ville). Veuillez indiquer sur l'enveloppe: Service de l'enseignement fondamental, c/o Monsieur Ben Thiel.



Veuillez vous assurer que votre **numéro de matricule** figure sur toutes les pièces que vous faites parvenir au Ministère dans le cadre de votre demande.

Le délai pour l'introduction des demandes de réaffectation dans le cadre de la liste 1BIS dans l'application Scolaria ainsi que pour l'envoi, la remise ou le dépôt des pièces est fixé **au 19 juin 2025 à 17.00 heures**.

Les instituteurs réaffectés dans le cadre de la liste 1BIS en seront informés par courriers électronique et postal.

Les instituteurs actuellement affectés à un poste à durée indéterminée dont la demande de réaffectation n'a pas reçu de suite favorable ne changent pas d'affectation.

Vous trouvez des informations plus détaillées sur la procédure d'affectation et de réaffectation dans la *circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2025/2026* qui peut être téléchargée sur le site www.men.lu.

3. Informations supplémentaires

Sur le site www.enseignement-fondamental.lu, dans la section "[Aide](#)", vous trouverez un [article concernant la demande de réaffectation dans le cadre de la liste 1bis](#). Cet article contient, en plus de ce guide, une vidéo explicative. Vous pouvez également accéder à l'article en scannant le code QR ci-joint.



Pour toute question concernant cette procédure, veuillez contacter:

Helpdesk Scolaria

Tel.: 247 85 958
Email: admin.scolaria@men.lu
Permanence: LU-VE 8h00-12h00 & 13h30-

Pour toute question d'ordre technique (IAM, Luxtrust,...), veuillez contacter:

Helpdesk CGIE

Tel.: 247 85 999
Email: helpdesk@cgie.lu
Permanence: LU-VE 8-12 & 13-17